

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURET suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

RAPPORT N° 09-200728-FIN-

**BUDGET GENERAL
BUDGET PRIMITIF 2020**

M. ESTOURNES précise que le Budget Primitif 2020 donne lieu à présente délibération. Ce document décrit et retrace avec précision le Budget Primitif 2020.

Ainsi, le Budget Primitif 2020 de la CCHB est équilibré en recettes et en dépenses.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 989 450,15 €	23 989 450,15 €
Investissement	7 981 132,95 €	7 981 132,95 €
TOTAL BP 2020 (Opérations réelles et opérations d'ordre)	31 970 583,10 €	31 970 583,10 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/07/2020

PRÉAMBULE

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires de ce jour, le budget 2020 de la Communauté de Communes du Haut- Béarn (CCHB) se construit au service d'une politique de développement harmonieuse et raisonnable du territoire.

Il s'appuie toujours sur des principes de réalisme et de prudence, en conciliant pragmatisme, continuité et ambition. A cet effet, notre collectivité poursuit ses efforts d'optimisation de ses recettes et de maîtrise de ses dépenses.

Il a été affiné depuis le 17 mars avec l'ensemble des Chefs de Pôles et leurs Vice-présidents en prenant en compte :

- l'état fiscal 1259 de la CCHB qui nous est parvenu le 11 Mars 2020,
- l'intégration de l'affectation des résultats telle que votée lors du Conseil Communautaire du 27 Février 2020,
- les conséquences sanitaires non négligeables et exceptionnelles de la crise covid 19.

I – VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (hors budgets annexes)

Le budget primitif 2020 de la CCHB – Section Fonctionnement s'équilibre à 23 989 450,15 €.

Il se décompose de la sorte :

CHAP	LIBELLES	TOTAL (€)
		BP 2020
22	Dépenses imprévues	1 472 307,00
23	Virement de la section de fonctionnement	1 038 661,51
68	Dotations aux amortissements	803 000,00
	Sous total	3 313 968,51
		0,00
11	Charges à caractère général	2 175 569,56
12	Charges de personnel	6 319 590,00
65	Autres charges de gestion courante	2 672 220,97
66	Charges financières	251 580,11
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
14	Atténuation des produits	9 253 521,00
	Sous total	20 675 481,64
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	23 989 450,15

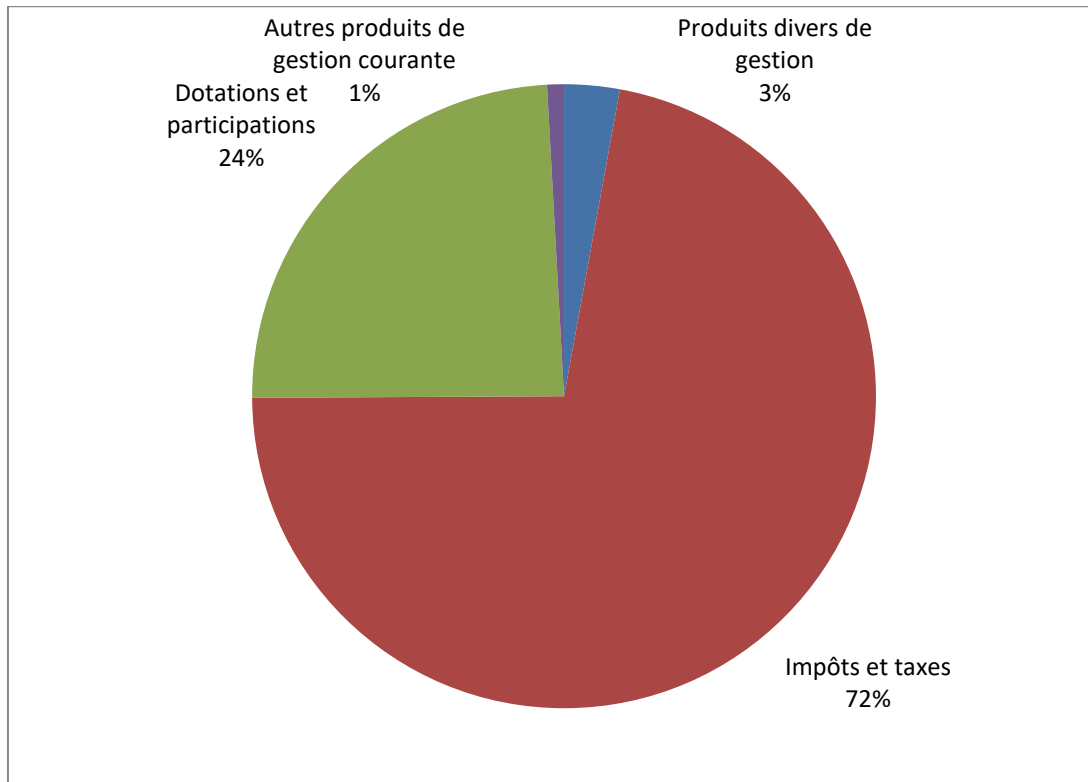
CHAP	LIBELLES	TOTAL (€)
		BP 2020
2	Solde d'exécution reporté	2 478 222,70
	Régularisation d'amortissements	0,00
	Sous total	2 478 222,70
72	Immobilisation incorporelle	0,00
70	Produits divers de gestion	615 650,00
73	Impôts et taxes	15 447 031,00
74	Dotations et participations	5 190 742,45
75	Autres produits de gestion courante	186 804,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	29 500,00
13	Atténuation de charges	41 500,00
	Sous total	21 511 227,45
	FONCTIONNEMENT RECETTES	23 989 450,15

Le budget primitif 2020 de la CCHB – Section Investissement s'équilibre pour sa part à 7 981 132,95 €.

II – EXPLICATIF DÉTAILLÉ DU BUDGET PRIMITIF

A – Section de FONCTIONNEMENT

DES PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors solde d'exécution reporté) de 21 511 227.45 €



CHAP	LIBELLES	TOTAL (€)
70	Produits divers de gestion	615 650,00
73	Impôts et taxes	15 447 031,00
74	Dotations et participations	5 190 742,45
75	Autres produits de gestion courante	186 804,00
77	Produits exceptionnels	29 500,00
13	Atténuation de charges	41 500,00
	Sous total	21 511 227,45

- Des produits divers de gestion (**chapitre 70**), évalués à 615 650 € soit une légère augmentation par rapport à 2019 résultant d'une part de la refacturation de 60 k€ de la cellule « marché public » qui était jusqu'alors imputée dans le chapitre 75 et d'autre part de la diminution des recettes des services de 40 k€ liée au contexte sanitaire (par exemple 20 k€ pour les piscines).
- Un produit prévu de fiscalité (**chapitre 73**) à 15 447 031 € soit une diminution d'environ 130 k€ par rapport à 2019 (-0,3 %) ;

Ainsi les taux de fiscalité « ménages » (TH, TFB et TFNB) et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) restent maintenus au niveau de l'année de fusion des territoires 2017, soit pour la Taxe d'Habitation à 9.85 %, pour la Taxe Foncière Bâtie à 1.50 %, pour la Taxe Foncière Non Bâtie à 6.67 % et enfin pour la Cotisation Foncière des Entreprises à 29.77 %.

A noter plus particulièrement une baisse conséquente de la CVAE (240 k€). Cette forte baisse est partiellement compensée par la hausse mécanique des bases précitée qui se répartit pour sa part de la sorte : une évolution de produit de + 70 k€ pour les taxes « ménages » et de + 106 k€ pour la Cotisation Foncière des Entreprises. Ainsi les taxes ménages représenteront un produit prévisionnel de 5 332 954 €, la CFE un produit de 4 714 369 € et la CVAE un produit de 2 179 467 €. Toutefois le montant de CFE précité intègre, comme nous le permet la 3^{ème} loi de finances rectificative 2020, une exonération partielle des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel. Ce dégrèvement pour la CCHB représente une perte d'environ 60 k€ prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 %.

Les autres produits qui composent le chapitre 73 restent sensiblement identiques à l'exercice précédent : 346 k€ pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), 2 074 k€ pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et 342 k€ pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),

Concernant plus particulièrement le produit GEMAPI, le montant du produit 2019 est repris pour une somme de 320 k€. Il restera toutefois à statuer sur l'évolution de GEMAPI conformément aux préconisations du Conseil des Maires de novembre 2019 à LEES-ATHAS

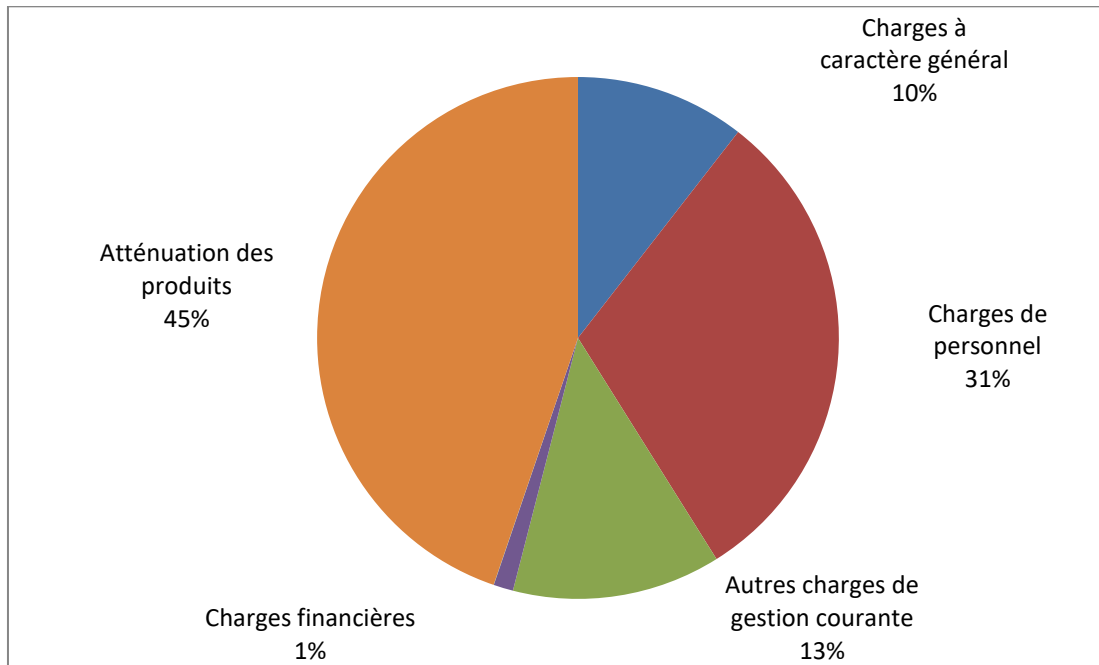
- Le **chapitre 74** relatif aux Dotations et Participations s'élève en 2020 à 5 197 142 € soit une baisse de 79 k€ (soit – 1.5 %).

Il faut toutefois noter que si la variation globale est faible, nous perdons 300 k€ de recettes de petite enfance liée au mode de versement de la CAF qui sont partiellement compensées par une augmentation prévue de :
95 k€ sur l'évènementiel dont 58 k€ sont des recettes leader que nous n'avons pas eu en 2019 comme prévu,
31 k€ au patrimoine dont 18 k€ sont des recettes leader que nous n'avons pas eu en 2019 comme prévu,
18 k€ de recettes générales majoritairement lié à l'augmentation de la dotation d'intercommunalité

51 k€ de remboursement masque coronavirus
15 k€ d'augmentation de dotation pour la médiathèque

- Les autres produits de gestion courante (**chapitre 75**) à 186 804 € il faut noter pour ce chapitre la baisse majoritairement liée au changement d'imputation comptable de la refacturation de la cellule marché public (-50 k€).
- Les produits exceptionnels (**chapitre 77**) à 29 k€ correspondent au versement de la trésorerie des Eterlous dans le cadre de la reprise en régie.
- Les atténuations de charges (**chapitre 13**) à 41 500 € ont été établies comme pour l'exercice 2019 sur une base prudentielle de la moyenne des trois dernières années,

DES PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors dotations aux amortissements, dépenses imprévues et virement de la section de fonctionnement) de 20 675 481,64



CHAP	LIBELLES	TOTAL (€)
		BP 2020
11	Charges à caractère général	2 175 569,56
12	Charges de personnel	6 319 590,00
65	Autres charges de gestion courante	2 672 220,97
66	Charges financières	251 580,11
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
14	Atténuation des produits	9 253 521,00
	Sous total	20 675 481,64

- Nos charges à caractère général (**chapitre 011**), sont portées à 2 175 569 € (soit + 4.3 % par rapport au budget primitif de l'année 2019), essentiellement du fait de la conjugaison de deux facteurs principaux à savoir la prise en charge des frais liés à la lutte contre le COVID 19 et l'application de dispositifs actés en 2019 (OPAH-RU et Cyclobéarn notamment).
Pour ce qui est plus particulièrement lié aux frais de lutte contre la crise sanitaire, il est à noter le caractère exceptionnel de cette dépense qui intègre à la fois tous les équipements de protection ainsi que les frais de nettoyage et de désinfection des locaux des différents services.
Ces dépenses devraient être partiellement compensées à la fois par des aides de l'Etat, une recette de FCTVA et les remboursements des communes. Nous devrions ainsi pouvoir récupérer une enveloppe d'environ 70 k€ soit 50 % de la dépense.
Concernant notre contribution au dispositif régional « Fonds de prêt de solidarité et de proximité » à hauteur de 65 k€ et ce à raison de 2 € par habitant il a été acté avec la Région Nouvelle Aquitaine que cette dépense viendrait s'inscrire en section d'investissement du budget général de la communauté de communes.
Hors les charges exceptionnelles précitées, et malgré l'application des nouveaux dispositifs actés en 2019 la communauté de communes poursuit ainsi l'effort de rationalisation de ses différents programmes, au plus près des besoins du territoire pour se rapprocher au mieux de l'objectif de 2 M€.
- Des charges de personnel (**chapitre 012**) arrêtées à 6 319 590 € qui représentent une évolution de 87 k€ soit + 1.3 % par rapport au budget primitif de l'année 2019.
Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire et plus particulièrement en son annexe 1 l'évolution de ces frais résulte des principaux facteurs suivants :
L'intégration des chèques CADHOC jusqu'alors imputés dans les charges à caractère général.
La création d'un second poste d'accueil obligatoire à la maison de service aux publics.
La réaffectation au budget principal de deux agents du budget de restauration scolaire (un adjoint administratif et un adjoint technique).
L'application sur l'exercice 2020 du poste de chargé de mission Cyclo'Béarn.
En outre il convient aussi à l'instar des autres collectivités de prendre en compte l'effet Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT).

Néanmoins nous avons également adapté ces frais à la réalité induite par la crise sanitaire qui avec la fermeture de certains équipements devrait nous amener à un recours moindre aux personnels non permanents, qu'ils soient saisonniers ou en remplacement ponctuel d'agents permanents.

Ainsi, pour 2020, l'augmentation de ces dépenses répond uniquement à la nécessité de porter au mieux nos politiques publiques. Nous rappelons donc ici la volonté maintenue de contenir l'évolution de la masse salariale avec une adaptation systématique des postes au cas par cas, au plus près des besoins de la collectivité et en respectant bien entendu les obligations réglementaires.

- Les autres charges de gestion courante (**chapitre 65**) représentent en 2020 une charge de 2 672 220 €. Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations, les subventions d'équilibre vers les budgets annexes ainsi que les contributions aux organismes regroupés, ou encore les indemnités des élus qui pour mémoire sont toujours limitées au maximum à 50% de leur montant légal.
 - Pour ce qui concerne nos principales contributions aux organismes regroupés, il vous est proposé :
 - Le maintien de la subvention à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn au niveau 2019 soit 810 k€,
 - Conformément à la convention signée, Une contribution de 22.7 k€ auprès du Syndicat Mixte La Fibre64 correspondant à la prise en charge de la part de la CCHB dans le Syndicat tant pour son fonctionnement que pour ses usages. Par ailleurs, pour assurer l'aménagement numérique tant attendu du territoire, le Syndicat mixte appelle jusqu'en 2024 inclus, **des avances remboursables** qui sont inscrites en section d'investissement, et qui seront ensuite remboursées de 2025 à 2031,
 - Une contribution maintenue auprès du Pôle Métropolitain pour un montant de 32 k€
 - Une participation de 40 k€ identique à l'inscription budgétaire 2019 pour l'Office du Monde Economique d'Oloron Haut-Béarn,
 - En ce qui concerne les participations du budget général aux budgets annexes :
 - La subvention d'équilibre auprès du Service Culturel sera portée à 460 k€ et ce, tant pour prendre en compte la pérennisation du dernier emploi aidé nécessaire au fonctionnement du service, que pour respecter nos engagements auprès des institutions partenaires.
 - La subvention d'équilibre de la Restauration Scolaire est maintenue à son niveau 2019 soit 73 k€.
 - Enfin compte tenu du contexte très particulier de cette année 2020 la provision annuelle de 100 k€ destinée à couvrir les déficits de nos parcs d'activité sera différée.
- Des charges financières (**chapitre 66**), constantes pour un montant de 251 580 € et ce grâce à la renégociation de la dette opérée en 2018 auprès du Crédit Agricole.
- Enfin les atténuations de produits (**chapitre 14**), qui représentent le poste le plus important du budget de la collectivité avec une enveloppe de 9 253 521 €, correspondent au montant des attributions de compensation arrêté en Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 et à la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui devrait rester stable en 2020 à un montant de 292 254 € mais dont nous n'avons pas connaissance à ce jour. Il convient de rappeler aussi que depuis 2017 nous participons au redressement des finances publiques pour un montant annuel de 82 235 €.

B – Section D'INVESTISSEMENT

1) Recettes d'investissement

Tout d'abord, nous devrions pouvoir nous appuyer sur nos Restes A Réaliser pour 1 587 k€.

Nous devrions aussi bénéficier de produits du FCTVA (Fonds de Compensation sur la Taxe sur la valeur ajoutée) à environ 725 k€, et de la dotation aux amortissements pour 803 k€ ;

Nous pourrions prendre en compte le solde d'exécution reporté de la section d'investissement pour 306 k€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 531 k€.

Le virement de la section de fonctionnement pourrait avoisiner 1 038 k€ et les subventions attendues devraient avoisiner un montant de 2 275 k€.

De la sorte, les recettes de la section d'investissement en 2020 devraient s'élever à 7 981 k€ avec un recours à l'emprunt de 544 k€.

2) Dépenses d'investissement

La Communauté de Communes du Haut-Béarn poursuit, avec ambition et raison, son nécessaire plan d'investissement au service de ses habitants et du développement de son territoire.

Les dépenses de la section d'investissement en 2020 pour un montant total de 7 981 k€ devraient donc se traduire de la façon suivante :

- **D'une part par des opérations individualisées** à hauteur de 6 556 k€, dont les principales (celles supérieures ou égales à 50 k€ TTC) sont énumérées ci-après :

Modernisation et diversification de l'Espace du Somport

3 936 k€

(dont 476 k€ de RAR)

Il s'agit de la phase 1 de l'opération relative à la rénovation et la modernisation du bâtiment d'accueil intégrant les frais d'étude, les honoraires et les travaux. La proposition budgétaire intègre le montant actualisé des travaux suite à la consultation des entreprises, soit de 2 124 000 à 2 852 798 € (cf délibération n° 26-200728-TOU de ce jour). Au regard de cette évolution et du recours de la SEPANSO une séance plénière sera organisée au mois de septembre avant l'attribution des marchés.

Financement attendu de l'opération : 65%

Modernisation de la piscine d'Oloron Haut Béarn

Il s'agit d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage et des études préalables pour la rénovation globale de la piscine (35 k€ de RAR), et du solde de la première phase des travaux concernant la rénovation des installations thermiques, le traitement de l'air et de l'eau afin d'améliorer le confort des usagers et des agents tout en réalisant d'importantes économies de fonctionnement.

Financement attendu : 50 %

Fort du Portalet

727 k€

(dont 494 k€ de RAR)

Au moment des démarches de finalisation de la rénovation du Fort du Portalet, en vue de sa mise en tourisme, d'importantes fissures ont été constatées le 13 janvier 2020 sur le Pont d'Enfer. L'état précaire du pont menaçant ruine nécessite donc des travaux d'urgence (voir délibération N° 27-200728-CUL de ce jour). Le budget initialement prévu notamment pour les galeries basses et les études de mise en tourisme sera donc provisoirement mobilisé pour la maîtrise d'œuvre de la sauvegarde du Pont ainsi que pour les travaux de la première phase. Des financements ont été sollicités à hauteur de 70%.

Déploiement identité visuelle

60 k€

(dont 35 k€ de RAR)

Mise en signalétique des bâtiments et équipements intercommunaux

Aménagement de l'aire de Soeix

100 k€

(dont 100k€ de RAR)

Il s'agit de financer la réalisation de différents travaux indispensables à la sédentarisation des occupants sur le site de Soeix, à hauteur de 100 k€.(dont 100 k€ de RAR).

Etudes d'Urbanisme

211 k€

(dont 174 k€ de RAR)

Il s'agit de la continuité des opérations en cours (étude de document d'urbanisme de planification pour les communes et une mission de travail partenarial sur le projet de territoire).

Parcours citoyen

79 k€

(dont 79 k€ de RAR)

Il s'agit de la continuité de l'opération 'Mémoire en Aspe, une œuvre pour la Paix', dont la 1ère œuvre a été inaugurée à Bedous le 11.11.2019. Les œuvres d'art pour les autres sites (Accous, Aydius, Cette-Eygun, Sarrance) sont en cours de fabrication ; les outils de médiation accompagnant la réalisation sont en cours de conception. Les subventions obtenues pour cette opération atteignent 90 %.

Cycl'o Béarn

L'opération ayant débuté en fin 2019, il s'agit de la poursuite de celle-ci, ainsi que de la mise en place de la signalétique. **Expliquer l'opération.**

Refonte Plan Local de Randonnée (PLR)

58 k€
(dont 58 k€ de RAR)

Il s'agit de travaux d'amélioration de certains itinéraires (travaux, balisage, signalétique), la mise en place de services et la réalisation d'outils de communication (topoguide de randonnées pédestres).

Services Techniques

53 k€
(dont 13 k€ de RAR)°

Il s'agit des acquisitions courantes de matériels techniques et principalement le renouvellement d'un camion plateau

Accueil de Loisir Sans Hébergement

50 k€
(dont 0 k€ de RAR)

Il s'agit de travaux d'amélioration des bâtiments des centres de loisirs (Rideau occultant à Josbaig, rénovation salle multiactivités à Josbaig, remplacement plancher en Aspe, raccordement de l'algeco au réseau à Arette)

Opération pour compte de tiers (platelage passerelles)

443 k€
(dont 50 k€ de RAR)

Il s'agit de travaux de réparation des passerelles de la confluence des gaves à Oloron, desservant la médiathèque.

Construites par l'ex-CCPO, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, une malfaçon de la pose du platelage, reconnue par le tribunal administratif en 2020, au terme de 8 années de contentieux, a fait l'objet d'une indemnisation à hauteur de 136 k€ au titre de la garantie décennale et des frais afférents.

Cependant, dès l'engagement des travaux de réfection du platelage en juin dernier, les services ont constaté que la dégradation du platelage s'était étendue aux poutres du tablier. Des spécialistes de la réparation du bois ont été missionnés et des solutions de réparation sont en cours de définition. Il convient donc de prévoir les crédits nécessaires au préfinancement des travaux imprévus en attendant le résultat de la procédure judiciaire réactivée en juillet. Cette opération pour compte de tiers sera financée par un remboursement d'assurance et le remboursement de la commune d'Oloron à hauteur de 50 % du solde résiduel.

- **D'autre part, par des opérations non individualisées** à hauteur de 1 287 k€, dont :
 - 756 k€ sont réservés au remboursement du capital de la dette,
 - des immobilisations corporelles et incorporelles à hauteur de 75 k€,
 - ainsi qu'une enveloppe de 250 k€ de fonds de concours incluant 100 k€ de RAR et une enveloppe prévisionnelle pour 2020 identique à 2019 (soit 50 k€ de fonds de concours exceptionnel et 100 k€ de fonds de concours ordinaire).
 - Fonds de solidarité TPE 65k€
Il s'agit d'abonder le fond crée par la région dans le contexte du covid 19, afin de soutenir les entreprises en difficulté de trésorerie. Cette avance sera remboursée par les entreprises bénéficiaires.
- Avances remboursables La Fibre 64 118 k€

III – LES AGREGATS BUDGETAIRES

Si l'on se réfère à nos données prévisionnelles, nous obtiendrions les agrégats suivants :

Recettes réelles de fonctionnement	21 511 227,45 €
Recettes de gestion (hors 76 et 77)	21 481 727 ,45 €
<i>dont dotations et participations 74</i>	<i>5 190 742,45 €</i>
<i>dont fiscalité directe locale731</i>	13 014 726,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 675 481,64 €
Dépenses de gestion (hors 66 et 67)	20 420 901,53 €
<i>dont personnel</i>	<i>6 319 590,00 €</i>
EPARGNE DE GESTION	1 060 825,92 €
<i>Frais financiers</i>	<i>251 580,11 €</i>
EPARGNE BRUTE	809 245,81 €
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	<i>756 000,00 €</i>
EPARGNE NETTE	53 245,81 €

La capacité de désendettement qui était au 31 décembre 2019 de 5.3 années devrait, du fait de la baisse annoncée pour 2020 de notre épargne nette, être dégradée pour se situer aux alentours de 10 années en fin d'exercice.

∞ ∞ ∞ ∞